

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 41-315-1923 Interdiction de séjour.

n° 41-315-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1923

Numéro JO

n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro

28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de le ville de Djibouti, est interdit pendant 5 ans au nonmné Hassen Mohamed Alias Hassen (Erguébich).